

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Près de 53 000 sites 4G autorisés par l'ANFR en France au 1^{er} juillet

Maisons-Alfort, le 3 juillet 2020 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1er juillet, **52 895 sites 4G** sont autorisés par l'ANFR, dont **47 052 en service**, tous opérateurs confondus.

Au mois de juin, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les demandes d'autorisations des sites 4G se sont accrues de **0,5 %** ;
- les mises en service de sites 4G ont augmenté de **1,3 %**.

En France, 5 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

26 092 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 700 MHz (+ **1,7 % sur un mois**) ;
43 732 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 800 MHz (+ **0,5 % sur un mois**) ;
44 252 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 1800 MHz (+ **0,5 % sur un mois**) ;
21 798 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,1 GHz (**pas d'évolution**) ;
34 468 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,6 GHz (+ **0,3 % sur un mois**).

Outre-Mer, **2 734 sites** sont autorisés pour la 4G :
2 202 sites sont autorisés dans la bande 800 MHz ;
2 077 sites sont autorisés dans la bande 1800 MHz ;
324 sites sont autorisés dans la bande 2,1 GHz ;
1 418 sites sont autorisés dans la bande 2,6 GHz.

Le bilan des sites 4G mis en service en métropole s'établit comme suit :

1. Orange (**22 494 sites**, + 310 en juin) ;
2. SFR (**19 658 sites**, + 344 en juin) ;
3. Bouygues Télécom (**18 706 sites**, + 257 en juin) ;
4. Free Mobile (**16 665 sites**, + 579 en juin).

4 nouvelles stations 5G expérimentales ont par ailleurs été autorisées par l'ANFR en juin 2020 dans la bande 3,5 GHz, pour un total de **494 stations autorisées en France**.

Durant l'état d'urgence sanitaire, les opérateurs mobiles peuvent recourir à une procédure simplifiée pour des sites qui permettent d'assurer une continuité de service. Cette possibilité n'a quasiment pas été exploitée au cours du mois de juin car seule une déclaration de décision dérogatoire a été transmise à l'ANFR. Au total, au 1er juillet, 60 déclarations ont été adressées à l'Agence dans le cadre de cette procédure: 59 par SFR et 1 par Bouygues Télécom. Toutes ont eu pour objet d'activer de nouvelles bandes de fréquences 4G ou 3G sur des sites existants.

Pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix et de voir quels sont les sites déployés et par quel opérateur :



<http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/lobservatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Contact presse : presse@anfr.fr – 06 80 59 00 51

Retrouvez-nous sur :

